

XIII. LIAISONS LOUEES

Pour permettre aux ORPT de relier les différents nœuds de leurs réseaux, propose une offre de liaisons louées (LL) interurbaines.

Le contrat de location d'une liaison louée est négocié dans les conventions d'interconnexion et dans tous les cas il s'étend sur une durée minimale de douze (12) mois.

Tarifs

Le tarif est composé de deux parties :

- Un tarif forfaitaire d'accès à l'offre,
- Un tarif annuel, fonction de la distance à vol d'oiseau mesurée par kilomètre indivisible.

XIII.1 Tarifs par lien à 2 Mbit/s:

Frais d'accès	300 DT-HT
Tarifs annuels	Partie fixe : 6 000 DT-HT
	Partie variable : 350 DT-HT/ Km indivisible

Pour les LL terminales, les demandes des ORPT seront traitées au cas par cas. La liaison terminale ne peut être assurée par _____ que dans la limite de disponibilité de l'infrastructure.

XIII.2 Tarifs par lien à 34 Mbit/s:

Frais d'accès	4 600 DT-HT
Tarifs annuels	Partie fixe : 64 800 DT-HT
	Partie variable : DT-HT 1 800 / Km indivisible

XIII.3 Tarifs par lien à 155 Mbit/s:

Frais d'accès	15 000 DT-HT
Tarifs annuels	Partie fixe : 120 000 DT-HT
	Partie variable : 6 000 DT-HT / Km indivisible

Ristournes sur volume :

Les ristournes sur volume sont accordées en fonction du montant total des redevances en lignes louées.

Montant de la facture annuelle HT en DT	Taux de Ristourne
500.000 – 5.000.000	5 %
5.000.001 – 7.000.000	9%
7.000.001 – 9.000.000	12%
> 9.000.000	14%